

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2446

présenté par

Mme Spillebout, M. Fait, Mme Klinkert et M. Falorni

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	5 500 000	0
Livre et industries culturelles	0	5 500 000
TOTAUX	5 500 000	5 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à flécher 5 500 000 euros en AE et CP du programme « Livre et industries culturelles », action n° 1 « Livre et lecture », vers le programme « Presse et médias », action n° 2 « Aides à la presse ».

Le présent amendement vise à augmenter de 5,5 millions d'euros les crédits dédiés aux aides à la presse au sein du programme 180 « Presse et médias », afin de compenser la baisse de 5,8 % prévue par le PLF 2026.

Cette réduction fragiliserait un secteur déjà confronté à une érosion de ses recettes publicitaires et à des coûts croissants de diffusion et de modernisation.

Les aides au pluralisme, notamment pour les services de presse tout en ligne, n'ont pas été revalorisées depuis 2021, alors que le nombre de bénéficiaires augmente. Le Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP), essentiel à la transition numérique et à l'innovation, voit quant à lui ses crédits diminuer de 18,5 %, après avoir déjà subi des coupes en 2025.

Soutenir la presse, c'est préserver le pluralisme, la souveraineté informationnelle et la vitalité démocratique. Cette augmentation des crédits constitue donc un investissement stratégique et nécessaire pour garantir l'avenir du média d'information en France.

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité et les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de ce programme et appellent le Gouvernement à lever le gage.